Département de la Corrèze
Canton d'**ARGENTAT**
Commune **d'ALTILLAC**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 octobre 2026

Membres en exercice : **15**	
Présents	13
Votants	13
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

Le vendredi 09 octobre 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation : 01 octobre 2026

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Julien MEREAU, Anthony DELPEYROUX
Représenté(s) :
Secrétaire de séance : Anthony DELPEYROUX

59.2026
Objet : Feux de récompense, avenue des Généraux Marbot, mise à jour de la délibération, validation et financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande des riverains,
Vu que l'expérimentation de feux de récompense menée par le Conseil Départemental de la Corrèze a été concluante car elle a fait notablement diminuer la vitesse des automobilistes traversant la commune,
Vu la « question diverses » du Conseil Municipal du 02 septembre 2025 qui indique « Feux récompense, avenue des Généraux Marbot, le devis WP Signalisation a été retenu pour un montant de 14 365 € HT. Une subvention de 35% va être demandée »,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°40.2025 du 18 novembre 2025, décidant de réaliser cette opération et déterminant un plan de financement,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°43.2023 du 09 décembre 2025 décidant d'ajourner ce dossier après les élections municipales compte tenu de nouveaux montants à prendre en compte (enveloppe allouée par le Conseil Départemental pour 2026 inconnue),
Vu la délibération 34.2026 du 25 avril 2026 décidant de réaliser ce projet sous réserve de l'octroi par le Conseil Départemental d'une subvention d'au moins 35 % du montant HT des dépenses,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'à la suite de la notification par le Conseil Départemental le financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Achat et installation de feux de récompense Avenue des Généraux Marbot	+ 14 119.28 €
Subvention Conseil Départemental – Sécurité routière – recette provenant du produit des amendes de police pour les communes – 50.42%	- 7 000.00 €
TVA totale (20 %)	+ 2 823.86 €
Total TTC à financer	**9 943.14 €**
FCTVA (à récupérer 2 ans après la fin de l'opération – 16.404 % si pas de changement avec la loi de finance)	- 2 779.35 €
Coût total de l'opération	7 163.79 €
Dépenses imprévues – TTC	6 000.00 €

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
019-211900709-2026059D-DE
AGEDI

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prennent note que le devis pour faire installer des feux de récompense Avenue des Généraux Marbot pour un montant HT de 14 119.28 €uros HT soit 16 943.14 TTC, a été signé ; maintiennent des dépenses imprévues pour 5 000 €uros HT soit 6 000 €uros TTC,
- prennent note que la subvention accordée par le Conseil Départemental s'élève à 50, 42 % du montant des travaux, hors dépenses imprévues et remercient les élus du Département pour cette aide.
- précisent que ces sommes sont inscrites au budget 2026,
- sollicitent l'octroi d'une subvention « sécurité routière » aussi élevée que possible (35 % du montant HT des travaux) pour l'année 2026,
- donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à l'avancement de ce dossier tant administratif que techniques et financières (rechercher de subventions, signature des dossiers techniques, négociation et signatures des contrats d'emprunt, etc…), à charge pour lui, de les informer régulièrement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 12/10/2026
et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 09 octobre 2026.
Le Maire, Denis PINSAC.

Le secrétaire, Anthony DELPEYROUX.

MAIRIE DE ALTILLAC 19 (Corrèze)

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026

019-211900709-2026059D-DE
A G E D I